

Annie Becquer, Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka, Martine Coutier, Josette Frécher, Marie-Josèphe Mathier : *Femme, J'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métier, titres, grades et fonctions*

Céline Labrosse

Volume 13, Number 1, 2000

La marche mondiale des femmes

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/058089ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/058089ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (print)

1705-9240 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Labrosse, C. (2000). Review of [Annie Becquer, Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka, Martine Coutier, Josette Frécher, Marie-Josèphe Mathier : *Femme, J'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métier, titres, grades et fonctions*]. *Recherches féministes*, 13(1), 191–193.
<https://doi.org/10.7202/058089ar>

RÉFÉRENCES

BAY, E.G.

1998 *Wives of The Leopard : Gender, Politics and Culture in The Kingdom of Dahomey*. Charlottesville, University Press of Virginia.

COQUERY-VIDROVITCH, C.

1993 « Les Africaines face à la colonisation : elles ont changé de rôles », *Historia special*: 25, septembre-octobre.

SERTIMA, I. van

1984 *Black Women in Antiquity*. New Brunswick, Transaction Books.

- **Annie Becquer, Bernard Cerquiglini, Nicole Cholewka, Martine Coutier, Josette Frécher, Marie-Josèphe Mathier**
Femme, j'écris ton nom... Guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions. Paris, Centre national de la recherche scientifique, La Documentation française, 1999, 124 p.

Rédigé par six spécialistes de la langue française et préfacé par Lionel Jospin, un guide d'aide à la féminisation des noms de titres et fonctions vient de voir le jour en France. Ce livre s'inscrit dans la foulée des travaux du Québec (1986), de la Suisse (1991), puis de la Belgique (1994), qui ont tous donné lieu à un ouvrage gouvernemental.

Réparti en quatre sections, ce guide fait une incursion dans l'histoire au chapitre premier : on y constate que dès les xv^e et xvi^e siècles, les titres féminins en *-esse* et *-eresse* (*tuteresse, jonglerresse, chanteresse*) subissent un déclin au profit d'autres finales. On y apprend aussi que des formes précurseures en *-eure* sont déjà répandues au milieu du xv^e siècle : pour désigner des situations ou des activités abstraites, un auteur n'hésite pas à recourir à *une inventeure, une conducteure, une facteure, une promoteure*.

Le deuxième chapitre est consacré à la présentation des règles de féminisation : on y traite des déterminants (*la, une, cette*) ainsi que des dénominations simples (*une syndique, une transporteuse*) ou composées et complexes (*une haute fonctionnaire, une chef adjointe*). En ce qui concerne les adjectifs, on conclut que, outre quelques cas rares, l'appartenance grammaticale des termes en apposition est claire et ne pose pas d'ambiguïté (*une aide agricole saisonnière, une clerc adjointe de notaire*).

Les objections et les difficultés constituent le troisième chapitre de ce livre : les questions d'homonymie, d'euphonie, de dévalorisation et de neutre y sont tour à tour exploitées. D'abord, une énumération de termes courants (*balayeuse, moissonneuse, avocat, conditionneur, cadre, distributeur*), dotés de significations diverses, invalide l'argument voulant que l'homonymie puisse freiner l'usage de certains titres féminins. Puis, les hésitations relatives à l'euphonie de quelques dénominations sont illustrées par *sapeuse-pompière* et *provisieuse*. Les auteures s'expliquent mal cette réticence de la part

de locutrices — sinon parce que les titres féminins dérangent — alors que tant de termes empruntés à l'anglais ne provoquent pas le moindre sourcillement (*coach, discjockey*, par exemple). Or, les principales tendances dans l'usage contemporain, à peine effleurées ici, sont éloquentes à cet égard : la préférence pour des formes communes en genre à l'oral (*une sculpteur(e), une chercheur(e)*) (p. 25 et 73) plutôt que pour les formes régulières en *-euse* et *-trice* (*une sculptrice, une chercheuse*) présage la disparition de ces dernières. De même, les réactions négatives suscitées à la suite des propositions *employeuse, traiteuse, orienteuse, investisseuse*, dans ce livre, trouveront aussi explication dans cet écart phonétique entre les finales de l'un et l'autre genre. Les formes en *-eure* (*employeure, traiteure, orienteure, investisseure*) sont acceptées beaucoup plus aisément dans l'Hexagone, à tout le moins chez les jeunes (voir Houdebine 1998). Dommage aussi que des formes communes en genre ou francisées à l'aide de la finale *-eure* aient été écartées au profit d'autres recommandations : *une substitute* (finale qui n'est plus productive), *une manageuse, une reportrice*.

Suit alors la discussion de quelques points théoriques, à savoir la règle grammaticale de prédominance du genre masculin et la rédaction de textes non sexistes. Si, d'emblée, l'existence d'un genre neutre est rejetée en français, ces linguistes recourent toutefois à l'expression « neutralisation des genres » pour convaincre de la prévalence du genre masculin sur le genre féminin. On spécifie à cet effet que, en cas d'accord avec des substantifs de deux genres différents (*le mensonge et la désinformation*, par exemple), « il faut bien opter pour un genre », et s'impose ici le genre masculin, « qui prend une fonction « non marquée » » (p. 37). Pourtant, une alternative a été proposée ailleurs : la Suisse, dans sa publication *Le langage n'est pas neutre* (1991), n'hésite pas à suggérer la règle de proximité stipulant que l'adjectif et le participe passé s'accordent en genre avec le nom le plus près (*trois jours et trois nuits entières, les vendeurs et vendeuses sont compétentes*).

En ce qui concerne l'intégration des titres féminins dans les textes, cette pratique est d'emblée éliminée, car, pour désigner des hommes et des femmes, « l'évocation globale doit utiliser un seul genre ; on se sert alors du masculin » [...] qui « neutralise l'opposition des genres » (p. 37). Dans les textes de loi, c'est aussi l'usage « républicain » que l'on suivra, conformément aux conclusions de la Commission générale de terminologie française qui distingue, d'une part, la désignation des fonctions, titres et grades et, d'autre part, les métiers. D'où l'agrammaticalité de la phrase suivante : « Le médecin des hôpitaux, Mme Isabelle Martin, est nommée directeur de l'hôpital d'Alençon » (1998 : 51). Cette commission regrette par ailleurs que « l'emploi du masculin pluriel empêche [...] de distinguer les hommes dans un ensemble constitué par plusieurs individus des deux sexes » (1998 : 22). À l'instar de cette commission, les linguistes du CNRS entérinent ainsi l'emploi du masculin dit générique : « le sujet de droit est une personne, pas un individu » (p. 38). Et illes ajoutent : « par suite, on ne suivra pas certaines habitudes francophones qui consistent à décliner les fonctions selon le sexe : *Recrutement d'un ou une attaché(e) parlementaire* » (p. 38). Néanmoins, quelques pages plus loin, les mêmes personnes mentionnent que « toute création néologique peut s'imaginer : ex. *un(e) aide consultant(e) notarial(e), un(e) itinérant(e) thermique, un(e) sylviculteur(trice) adjoint(e)* » (p. 52) ! Quant à la prétendue valeur généralisante du mot *homme*, elle n'est pas remise en question, si l'on en croit les deux exemples (*Tous les hommes sont mortels ; les Droits de l'Homme et du Citoyen*) qui ne font l'objet d'aucune critique particulière.

Le quatrième et dernier chapitre du livre, précédée d'une courte bibliographie, établit la liste des substantifs masculins et des substantifs féminins, avec le numéro de la règle ayant servi à constituer ces derniers. Quelques remarques succinctes : on notera la grande productivité des finales communes en genre *-iste, -aire* en français moderne (*mouliste, feuilletoniste, hélicoptériste, expéditionnaire, kiosquaire*, etc.), des primeurs dans ce type de guides avec *junior(e)* et *sénior(e)*, mais aussi quelques contradictions (*une entrepreneur(e)* mais *une preneuse*?) et des aberrations (*une prudhomme? Une prudefemme* existait au XVI^e siècle). À la suite figurent onze exemples de titres masculinisés, dont *biberonnier* et *monsieur de compagnie*.

Les francophones qui imaginaient leur langue figée et immuable seront doublement surprises : l'ensemble du texte se conforme aux Rectifications orthographiques adoptées en France en 1990. L'accent circonflexe sur le *i* et le *u* est donc absent : *une bucheronne, un flutiste, une maitre, un piquier, une gouteuse, un entraîneur*. De même, on note la soudure des mots qui sont composés d'un nom et d'un adjectif (*une sagefemme, un sagehomme*) et, enfin, le second *i* (qui ne s'entend pas) des noms anciennement en *illière, illier* a disparu : *une quincaillère, un joailler*. On ne peut que saluer toute simplification de la langue française et se réjouir que le gouvernement français ose l'instaurer.

CÉLINE LABROSSE

Centre de recherche et d'enseignement
sur les femmes
Université McGill

— RÉFÉRENCES

COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE

1998 *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*. Paris, Commission générale de terminologie et de néologie, gouvernement français.

HOUEBINE, Anne-Marie (dir.)

1998 *La féminisation des noms de métiers. En français et dans d'autres langues*. Paris, L'Harmattan.

MOREAU, Thérèse

1991 *Le langage n'est pas neutre*. Lausanne, Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle, en collaboration avec la commission ARCOSP.